

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-09-120**
 OBJET : **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE
JEAN-D'ORMESSON**
 Nomenclature : **8.9.3**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 09 120 –
Règlement carte unique

Le trente septembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix neuf septembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Elisa DRION donne pouvoir à Florence CABRESIN, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Valérie ROBERT donne pouvoir à Magali LEMASSON

Rapporteur : Madame Catherine HENRY

Dans le cadre du Projet culturel de territoire validé par le Conseil communautaire du 22 mai dernier, la Communauté de communes Erdre et Gesvres a décidé de mettre en place une carte unique permettant aux habitants du territoire d'accéder gratuitement aux bibliothèques et médiathèques des communes membres à compter du 1er septembre 2019. 11 Communes ont accepté d'adhérer à cette carte unique : Casson, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Les Touches, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Treillières et Vigneux-de-Bretagne.

Dans la continuité, la commission Culture de la Communauté de communes et les bibliothécaires ont travaillé sur la rédaction d'un règlement commun pour l'ensemble des structures concernées. Ce projet de règlement se divise en deux parties : des règles communes à tous les établissements et des règles spécifiques pour chacune des bibliothèques ou médiathèques.

Vu la présentation faite en commission Vie associative, sportive et culturelle le 16 septembre 2019.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VALIDER le règlement intérieur de la Médiathèque Jean-d'Ormesson,
- DE VALIDER les tarifs de la Médiathèque.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 30 septembre 2019
Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
044-214702091-20190930-2019-09-120-DE
Date de transmission : 04/10/2019
Date de réception préfecture : 04/10/2019